



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2384

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Réaménagement du cours Emile Zola - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

Séance publique du 12 septembre 2011**Délibération n° 2011-2384**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Réaménagement du cours Emile Zola - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Le cours Emile Zola à Villeurbanne est une artère structurante traversant la ville sur un axe ouest-est de 4 kilomètres commençant cours Vitton et aboutissant rue Léon Blum au-delà du boulevard périphérique.

Le profil actuel du cours, malgré la présence du métro en souterrain, est très marqué par le trafic automobile. La circulation est d'environ 24 000 véhicules par jour. Une frontière nord-sud est ainsi créée par le flux automobile incessant et les traversées piétonnes sont difficiles. De nombreux dysfonctionnements ont ainsi été relevés :

- accidentologie importante, notamment vis-à-vis des piétons,
- environnement dégradé (qualité de l'air, bruit excessif, faiblesse de la végétation),
- accessibilité insuffisante.

Enfin, le cours Emile Zola est un itinéraire structurant au plan modes doux 2009-2020.

Objectifs

Il s'agit donc de transformer le cours Emile Zola pour en faire un espace à l'ambiance apaisée, agréable et confortable.

Au-delà de cet objectif général, les objectifs particuliers poursuivis par cette opération sont les suivants :

a) - Développer la qualité urbaine et embellir le cadre de vie :

- réduire l'ensemble des nuisances liées au trafic motorisé (bruit, pollution atmosphérique) et sécuriser les déplacements de tous les usagers,
- requalifier l'espace public de part et d'autre du cours (trottoirs plus confortables, plantations, etc.),
- améliorer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap,
- faciliter l'usage des modes doux (vélo, marche à pied), en créant notamment un itinéraire cyclable d'agglomération exemplaire.

b) - Conforter les cœurs de quartier et relier les pôles d'agglomération :

- affirmer un axe urbain majeur, accompagner et relier les grands projets urbains d'agglomération Gratte-ciel nord et Carré de Soie,
- soutenir le développement de l'attractivité commerciale des quartiers,
- conforter les pôles de services publics.

Le principe majeur retenu pour transformer le cours Emile Zola consiste à redistribuer l'espace de la rue au profit des modes doux et principalement des cycles. Il est prévu :

- la requalification de façade à façade et la reprise des espaces contigus,
- la réalisation d'un aménagement cyclable,
- la réduction à 2x1 voie de circulation,
- la prise en compte de l'ensemble des usages et des modes de déplacements,
- l'incitation au report modal,
- l'évolution de la politique de stationnement.

Structuration du projet

Le périmètre du projet se porte sur la partie intra-périphérique. La partie au niveau du périphérique et au-delà ne peut, à court et moyen termes, faire l'objet d'orientations et de partis d'aménagement.

Compte tenu du linéaire important, le réaménagement du cours Emile Zola sera réalisé par tronçons opérationnels. Le 1er tronçon concerne les rues Lherminier/Baratin.

Les autres tronçons correspondent aux rues Thiers/Kahn, Khan/Lherminier et Baratin/Souvenir Français.

Historique de l'opération

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements dans le cadre de la politique : Garder le cap du développement économique - Réaliser de grands projets structurants - Poursuivre la transformation du territoire par les grands projets urbains (axe A21) et a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme de 250 000 € par délibération n° 2009-1015 du conseil de Communauté du 2 novembre 2009 pour la réalisation des études préalables et d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 3 025 000 € par délibération n° 2010-1604 du conseil de Communauté du 28 juin 2010 pour les prestations de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, portant le montant total de l'autorisation de programme individualisé à 3 275 000 €.

La concertation préalable a démarré le 1er avril 2010 et s'est achevée le 15 octobre 2010. A cette issue, le programme a pu être finalisé. Par délibération n° 2010-1827 du 29 novembre 2010, le bilan de la concertation, le programme de l'opération et le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux ont été approuvés.

Concomitamment, la consultation relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre a été lancée le 4 novembre 2010 et le marché a été attribué par décision du Bureau du 4 juillet 2011.

Enfin, une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la ville de Villeurbanne a été approuvée par délibération n° 2011-2278 du 27 juin 2011.

Individualisation complémentaire

Une individualisation complémentaire de l'autorisation de programme est nécessaire afin de tenir compte des premiers besoins pour la maîtrise foncière du 1er tronçon opérationnel et de la réévaluation des coûts des prestations de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

a) - Maîtrise foncière :

L'emplacement réservé de voirie n° 162 du plan local d'urbanisme porte sur l'élargissement du cours Emile Zola de 20 à 30 mètres entre les rues Anatole France et Pierre Loti et se situe dans le 1er tronçon opérationnel Lherminier/Baratin. La maîtrise foncière de cette bande de 10 mètres constitue un enjeu pour la qualité du projet de requalification du cours Emile Zola. Elle offre l'opportunité de traiter un espace de respiration et une épaisseur paysagère remarquable à l'échelle du projet, en complément de l'aménagement du parvis du commissariat central récemment réalisé.

Conformément à l'autorisation de permis de construire, le nouvel immeuble "Les Lyrides" a été construit suivant le nouvel alignement à 30 mètres. Dans le cadre d'une suite à permis de construire, la Communauté urbaine de Lyon a donné son accord pour acquérir l'emprise de l'emplacement réservé dont le coût a été fixé à 62 000 € (fixation judiciaire et frais de notaires).

Il convient en plus d'inscrire une provision pour de possibles acquisitions foncières à l'amiable sur cet emplacement réservé : d'une part, pour les emprises en pied des immeubles déjà situés dans l'alignement des 30 mètres (copropriétés n° 217, n° 227 à 231) et, d'autre part, pour une suite à permis de construire éventuelle pour la maison de la Croix-Rouge. L'ensemble des ces emprises est estimé à 223 000 €.

La maîtrise foncière complète de l'emplacement réservé de voirie n° 162 s'élèverait à un montant total de 285 000 €.

Les autres acquisitions foncières seront détaillées au terme des études d'avant-projet, certains éléments de programme restant à préciser et les négociations à l'amiable n'étant pas encore engagées (placette Greuze, etc.).

b) - Prestations de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre :

L'évaluation des coûts prévisionnels de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre a été établie en mai 2010 avant l'établissement du programme de l'opération et le passage de la convention de maîtrise d'ouvrage unique.

Au stade actuel de l'avancement du projet, c'est-à-dire au terme de la concertation préalable et de la consultation du groupement de maîtrise d'œuvre, l'estimation des coûts de prestations de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et des autres études apparaît sous-estimée. De plus, la phase d'études amont de la concertation préalable a permis d'apprécier la complexité réelle de l'opération et donc de dimensionner de manière adéquate les moyens d'études et de maîtrise d'ouvrage à mettre en place pour la phase de maîtrise d'œuvre.

La réévaluation des coûts est justifiée par :

- l'intégration dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique d'éléments de mission de maîtrise d'œuvre relevant de la compétence de la ville de Villeurbanne :

- . conception de l'éclairage public,
- . conception des équipements pour les marchés forains,
- . conception et réalisation des plantations basses des squares, des aires de jeux, de l'arrosage automatique éventuel, de la fontainerie et des points d'eau éventuels.

Une recette correspondant à la dépense, évaluée à 181 400 €, sera attendue ;

- l'intégration de la complexité de l'opération, des forts enjeux urbains et paysagers, des contraintes de réalisation et de la prise en compte du bilan de la concertation dans le programme et le marché de maîtrise d'œuvre. Ceci induit :

- . une augmentation des compétences des équipes pluri-disciplinaires dédiées au projet, du niveau d'organisation et du temps à passer,
- . des études techniques complémentaires, notamment des études de trafic concernant la régulation et la signalisation lumineuse,

- l'intégration d'une démarche environnementale dans le marché de maîtrise d'œuvre,

- les effets de l'évolution de la politique d'achat de la Communauté urbaine de Lyon concernant les prestations intellectuelles, dont notamment de maîtrise d'œuvre, le poids du critère prix ayant nettement été abaissé afin de rémunérer à leur juste prix le travail des prestataires,

- les effets du lancement de nombreux projets par les différents maîtres d'ouvrages publics depuis mai 2010.

La réévaluation des coûts induit un besoin complémentaire estimé à 570 000 €.

Afin de poursuivre le processus opérationnel, le Conseil est saisi pour une demande d'individualisation complémentaire d'un montant de 855 000 € TTC.

La demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme relative aux travaux pour le premier tronçon opérationnel est prévue en 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale A21 - Garder le cap du développement économique - Poursuivre la transformation du Territoire par les grands projets urbains - Réaliser de grands projets structurants sur l'opération n° 2055 individualisée le 28 juin 2010, pour un montant de 3 275 000 € en dépenses.

2° - Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de :

- 855 000 € en dépenses répartis selon l'échéancier suivant :

- . 62 000 € en 2011,
- . 150 000 € en 2012,
- . 150 000 € en 2013,
- . 38 000 € en 2014,
- . 455 000 € en 2015,

- 181 400 € en recettes, correspondant aux éléments de mission de maîtrise d'œuvre relevant de la compétence de la ville de Villeurbanne, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 16 200 € en 2014,
- . 165 200 € en 2015.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 130 000 € TTC en dépenses et 181 400 € TTC en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.